

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2021-02-16-DD

Adhésion à l'Association Bilan carbone et acquisition de la licence Bilan Carbone en vue du prochain bilan des émissions des gaz à effet de serre - BEGES

SÉANCE DU 4 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le **QUATRE FEVRIER** les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **VINGT-NEUF JANVIER**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENTS.ES

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M.ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M.DAUMONT LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, M.NOMBO POATY, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. BERTRAND, M. LECOQ, M.BEDOURET, Mme CAZALS

EXCUSE.E.S – REPRESENTE.E.S

Mme LARABI	a donné mandat à	M. LACHELACHE
Mme MICHEL	a donné mandat à	M.ORJEBIN
Mme JANIAUX	a donné mandat à	Mme LELU
M.MATHIEU	a donné mandat à	M.BERTRAND
M.GUYOT	a donné mandat à	M.LECOQ
Mme AMSELLEM-SIMONNET	a donné mandat à	Mme CHAMBRE MARTIN

ETAIT ABSENTE

Mme INDJA

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme KLOPP ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Délibération n°2021-02-16-DD

Adhésion à l'Association Bilan carbone et acquisition de la licence Bilan Carbone en vue du prochain bilan des émissions des gaz à effet de serre - BEGES

LE CONSEIL,

VU la loi dite « Loi Grenelle II » par le décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 ayant posé le principe d'une généralisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre pour un certain nombre d'acteurs publics et privés, en vue d'identifier et de mobiliser les gisements de réduction de ces émissions,

VU l'article 188 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte portant sur le plan climat-énergie territorial (PCAET),

CONSIDERANT le retard pris dans l'atteinte des objectifs des accords de Paris et l'urgence d'inverser la trajectoire d'un réchauffement à 3°C à l'horizon 2100,

CONSIDERANT l'Union Européenne qui vise la neutralité carbone pour 2050, avec comme objectif pour 2030 de réduire ses émissions de 55 % par rapport à 1990,

CONSIDERANT le rôle déterminant des collectivités locales dans la transition bas carbone,

CONSIDERANT le bilan des émissions des gaz à effet de serre – BEGES comme un outil stratégique pour identifier les leviers d'action de réduction et mettre un plan d'action neutralité carbone,

SUR avis de la Commission des Finances qui s'est tenue le 25 janvier 2021,

A L'UNANIMITE

DECIDE

Article 1 : De l'adhésion de la Ville à l'association Bilan Carbone et de l'acquisition de la licence d'utilisation de l'outil Bilan Carbone© et la formation à l'outil Bilan carbone de 2 agent.e.s de la Ville pour un montant total de 2 620 € HT.

Article 2 : Du renouvellement de l'adhésion annuelle à l'association Bilan carbone pour un montant de 800€ HT, à compter de 2022 et pour les années à venir.

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le 09.FEV.2021
Publication
le 09.FEV.2021
Notification
le
Certifié exécutoire
Le Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire

